

Un ANI qui vous veut du mal, se transformera t'il en loi d'insécurisation sociale ?

Forum-débat : « ne votez pas ça ! »



**salle Pierre Séward
rue Villey Desmeserets
CAEN**

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier conclu entre le MEDEF et des syndicats est très contestable, d'une part concernant sa légitimité – les syndicats signataires (CFDT, CGC, CFTC) ne représentent qu'une minorité des salarié(e)s – d'autre part dans son contenu.

Le patronat obtient une remise en cause importante du code du travail dans la suite de ce qui a été déjà engagé depuis 10 ans par la droite, un affaiblissement des protections des salarié(e)s ; quant aux « nouveaux droits », ils se révèlent être le plus souvent en trompe-l'oeil.

Cet accord déséquilibré, le gouvernement en a transcrit les propositions dans un projet de loi en discussion en Avril. Transposer ces reculs sociaux dans la loi constituerait un véritable déni de démocratie.

Ne vous contentez pas de la propagande des signataires et du gouvernement, des médias et du gouvernement. Discutons des textes !

Imposons un vrai débat public sur l'ANI pour que le débat parlementaire prenne sa dimension politique et ne se perde pas dans une discussion technique.

Front de gauche (FASE, GA, GU, PCF, PG), NPA, Solidaires, avec la participation de la FSU et de la CGT.

L'ANI est une menace pour le code du travail, la loi proposée et l'accord d'entreprise menacent son existence.

Accepter la diminution du salaire, la mutation et l'augmentation du temps de travail, sinon la porte !

Le temps partiel, la compétitivité, que c'est bon... pour les patrons. Pas pour les salariés, et particulièrement les femmes.

Madame la députée, Monsieur le député, vous n'allez quand même pas voter ça. Moi, en 2012, je n'ai pas voté pour ça.

Ils nous disent : « c'est un accord qui permettra de maintenir des emplois »

Faux, rien ne permet de créer des emplois, mais tout permet de baisser le coût du travail : « (l'ANI) pourrait contribuer à mettre fin, voire même à inverser, la tendance à l'augmentation des coûts de main d'œuvre en France » par contre « il n'y aura qu'un effet moindre sur le taux d'emploi » dit l'agence Standart & poor's qui se félicite de l'accord

Ils nous disent : c'est la « chance donnée à la démocratie sociale »

Faux : Quand les accords, une « législation d'exception d'entreprise » patronale supprime les garanties légales, la loi n'est plus la même pour tous. L'accord et le projet de loi réduisent la défense collective des droits, le recours aux prud'hommes, les possibilités de recours en justice des salariés et de leurs représentants, pour contester les licenciements, les plans sociaux insuffisants

Ils nous disent : « de nouveaux leviers syndicaux dans l'entreprise ».

Faux : l'ANI remet en cause les préroga-

tives les plus importantes des élus du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés. Les accords de « maintien dans l'emploi » permettent de baisser les salaires et d'augmenter le travail.

Ils nous disent : « lutter contre la précarité dans l'emploi ».

Faux : cet accord va, au contraire, aggraver la précarité en libérant le patronat de nombre d'obligations, sans créer de contraintes réelles pour l'emploi de CDD. Les CDI intermittents et les complément d'heures pour les temps partiels selon les désirs des patrons aggraveront encore la condition des femmes qui subissent majoritairement le temps partiel.

Ils nous disent : « (on) obtient de nouveaux droits pour les salariés »

Faux : leur mise en place effective est renvoyée à de futures négociations et ces droits « nouveaux » ne devront pas entraîner de charges supplémentaires pour les entreprises et l'UNEDIC.

**Nous disons à celles et ceux que nous avons élus : vous ne pouvez pas voter ça !
Contre les licenciements, les chômage et la précarité. Nous voulons des lois de sécurisation pour les salarié(e)s les chômeuses-eurs et les précaires !**

Envoyez cette carte postale à vos députés

L'ANI est une menace pour le code du travail, la loi proposée et l'accord d'entreprise menacent son existence.

Accepter la diminution du salaire, la mutation et l'augmentation du temps de travail, sinon la porte ! Le temps partiel, la compétitivité, que c'est bon... pour les patrons. Pas pour les salariés, et particulièrement les femmes.

Madame la députée, Monsieur le député, vous n'allez quand même pas voter ça.

Moi, en 2012, je n'ai pas voté pour ça.

Isabelle Attard, iattard@assemblee-nationale.fr ou 85 rue Saint Jean, 14400 Bayeux
Laurence Dumont, ldumont@assemblee-nationale.fr ou 17 rue Paul Toutain, 14000 Caen

Philippe Duron, pduron@assemblee-nationale.fr ou 55 rue des jacobins, 14000 Caen
Alain Tourret, atourret@assemblee-nationale.fr ou 6 rue Pierre Cingal, 14370 Moul
Clotilde Valter, cvalter@assemblee-nationale.fr ou 14, rue de la Résistance, 14100 Lisieux